

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 5

VOTES : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 08 DECEMBRE 2020

N° 2020/7/38 bis

L'an deux mille vingt, le huit du mois de décembre à 18h00, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 02 décembre 2020.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, DURAND Marc, ESTACHY Jean-François, MICHEL Francine, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SAUMONT Catherine.

Procurations :

M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;
M. DURAND Marc donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe ;
Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme FACHE Valérie ;
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François ;
Mme SAUMONT Catherine donne procuration M. BETTI Alain.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Remplace la délibération n°2020/7/38 transmise en préfecture le 10/12/2020 suite à une erreur matérielle au niveau de la date de convocation. Il convient de lire le 02 décembre et non le 03 décembre 2020.

Objet : Dépôt d'un dossier de demande d'aide financière au titre des « Actions en faveur de la réduction des tonnages de déchets destinés à l'enfouissement » : mise en place de nouvelles filières de recyclage (biodéchets, matériauthèque), prise en charge différenciée des déchets professionnels en déchèteries, communication associée

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les objectifs du SRADDET-PRPGD (Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets) à l'horizon 2025:

- ✓ réduire de 10% la production de déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques,
- ✓ diviser par deux les quantités de déchets des activités économiques collectées en mélange avec les déchets des ménages,

- ✓ développer le réemploi et augmenter de 10% la quantité des déchets non dangereux non inertes réutilisés,
- ✓ limiter l'enfouissement (-30% en 2020, puis -50% en 2025 par rapport à 2010), notamment en développant la collecte des biodéchets et en optimisant le tri,
- ✓ valoriser 65% des déchets non dangereux non inertes,
- ✓ valoriser 70% des déchets issus de chantiers du BTP,

Le président souligne les actions déjà engagées par la CCSPVA depuis 3 ans en faveur de la réduction des déchets mis à l'enfouissement : nouveau schéma de collecte, extension des consignes de tri...

Mais également adhésion au dispositif Comptacoût depuis 2018, signature de la Charte Régionale Zéro déchet plastique le 27 septembre 2019 et engagement à la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers par délibération 2019/5/22 du 18 septembre 2019,

Ces actions portent leurs fruits puisque le tonnage d'OMR enfoui est en diminution de 20% et le tonnage d'emballages collecté a été multiplié par 3.

Afin de s'inscrire et de poursuivre dans la droite ligne des objectifs fixés par la Région, les prochaines actions envisagées par la CCSPVA sont les suivantes :

- Gestion des déchets organiques (déchets verts et biodéchets) en offrant à chacun un moyen de trier ses biodéchets et en permettant de détourner de l'enfouissement 30% du contenu de nos poubelles.

A ce titre, la CCSPVA a été lauréate du programme européen LIFE IP SMART WASTE pour la mise en place de sa stratégie de gestion des déchets organiques sur la période 2021-2023, et **souhaite conforter les actions prévues dans cet appel à projet, par des actions complémentaires liées et indispensables à la réussite de cette stratégie.**

Sur les déchèteries intercommunales :

- Après constatation sur les déchèteries que de nombreux matériaux de chantier non utilisés finissaient enfouis, l'idée a germé de créer une Matériauthèque : ces matières et outils, récupérés en déchèterie, apportés par des professionnels ou par des particuliers, serviront à d'autres bricoleurs et bricoleuses pour d'autres projets. Ils seront réutilisés, réemployés, recyclés et donc sauvés de l'enfouissement. Ainsi, la CCSPVA espère limiter l'envoi aux encombrants des matériaux qui peuvent avoir une seconde vie mais également modérer l'impact des augmentations de tarifs de traitement sur ces encombrants.
- Pour répondre à l'objectif régional de prise en charge différenciée des déchets professionnels en déchèteries et pour plus de cohérence dans sa tarification, la CCSPVA souhaite développer un système automatisé de contrôle d'accès sur ses déchèteries.
- De nouvelles filières de recyclage vont émerger prochainement : la CCSPVA veut être prête à les rendre fonctionnelle sur son territoire dans les meilleurs délais. Cela implique de préparer l'accueil de nouveaux conteneurs de stockage et la création de nouveaux quais de déchargement sécurisés

- Enfin, la CCSPVA prévoit de finaliser la refonte de ses et l'optimisation de ses circuits de collecte en acquérant sur 2021 une dizaine de colonnes aériennes manquantes.

La réussite de ces investissements et leur appropriation par les usagers passe inévitablement par une signalétique nouvelle et une communication efficaces et de proximité.

Le dossier de demande de financement intègre les investissements suivants :

Pour le développement de la filière biodéchets :

- L'acquisition d'un terrain à proximité de la déchèterie d'Avançon, indispensable au développement de cette nouvelle filière, les installations actuelles étant déjà saturées.
- Les aménagements de base de cette nouvelle installation : clôture et barrière d'accès
- Le renouvellement du stock de composteurs individuels qui seront proposés aux particuliers disposant d'un jardin, en complément des équipements collectifs prévus dans le cadre du programme LIFE.

Pour la valorisation des matériaux de chantier actuellement jetés aux encombrants :

- La création d'une Matériauthèque : un entrepôt fermé destiné à stocker les matériaux issus de fin de chantiers pour être redonnés.

Pour la séparation des flux professionnels et particuliers en déchèterie ainsi qu'une meilleure gestion de la tarification :

- Informatisation des déchèteries
- Acquisition du logiciel de gestion et du matériel correspondant

Pour la mise en place de nouvelles filières de recyclage sur les déchèteries (nouvelles REP et autres) :

- Acquisition conteneurs de collecte des déchets dangereux et nouvelles filières
- Création de garde-corps de sécurisation des dépôts
- Création de clôtures de sécurisation des dépôts sur la déchèterie de Théus
- Extension, création de nouveaux quais sur la déchèterie d'Avançon
-

Pour la finalisation de l'optimisation des collectes :

- Finalisation de l'optimisation des circuits de collecte : achat de conteneurs aériens

La signalétique et la communication associées à ces évolutions doivent être prévues et anticipées :

- Signalétique matériauthèques et nouvelles filières de recyclage
- Sensibilisation au geste de tri : kit du tri intégrant notamment un sac de tri réutilisable en matière noble (toile de jute) et un mémotri mis à jour, en matière résistante et durable
- Sensibilisation en milieu scolaire : lutte contre le gaspillage alimentaire, zéro plastique et filières de recyclage

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses HT		Recettes	
PLATEFORME BIODECHETS ET COMPOSTAGE		141 950 €	Région Sud PACA (50%)
Acquisition foncière	20 000 €		
Clôture et portail	61 000 €		
Barrière d'accès	7 500 €		
Renouvellement stock composteurs individuels	11 000 €		
Sous-total	99 500 €		
CREATION D'UNE MATERIAUTHEQUE		46 500 €	
Construction hangar 200 m ²	26 500 €		
Création d'une dalle au sol (préparation, terrassement, bêche d'ancrage, dallage BA sur empierrement)	20 000 €		
Sous-total	46 500 €		
AUTOMATISATION DU CONTRÔLE D'ACCES		85 170 €	DETR 2021 (30%)
Acquisition matériel informatique	4 000 €		
Acquisition logiciel, reprise base de données, formation	12 800 €		
Acquisition supports associés au logiciel	3 500 €		
Edition cartes d'entrées	600 €		
Sous-total	20 900 €		
FILIERES DE COLLECTE COMPLEMENTAIRES DECHETERIES		76 000 €	
Acquisition conteneurs de collecte des déchets dangereux et nouvelles filières	17 000 €		
Création garde-corps de sécurisation des dépôts	11 000 €		
Création clôtures de sécurisation des dépôts sur la déchèterie de Théus	8 000 €		
Extension, création de nouveaux quais déchèterie d'Avançon pour nouvelles filières	40 000 €		
Sous-total	76 000 €		
OPTIMISATION DES COLLECTES		30 000 €	
Finalisation de l'optimisation des circuits de collecte : achat de conteneurs aériens	30 000 €		
Sous-total	30 000 €		
SIGNALETIQUE COMMUNICATION		56 780 €	Autofinancement CCSPVA
Signalétique matériauthèque, nouvelles filières, automatisation	2 000 €		
Sensibilisation au geste de tri : distribution sacs de tri réutilisables en toile de jute et mémo tri durable	4 000 €		
Sensibilisation en milieu scolaire	5 000 €		
Sous-total	11 000 €		
TOTAL	283 900 €	283 900 €	TOTAL

Monsieur le président propose à l'assemblée de délibérer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- Autorise le président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes au titre de la DETR 2021 et de la région SUD PACA.
- Dit que les dépenses prévues dans ce programme ne sont pas financées par ailleurs, notamment dans le cadre du programme LIFE IP SMART WASTE.
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- Autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 14 décembre 2020
Et de la publication, le 15 décembre 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.